

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE TAURINYA

L'an deux mille seize et le premier avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur, Maire.

La séance a été publique.

**PRESENTS** : ESTELA Alain, LOMBARD Joël, HUDSON Ghislaine, THIEM Salischa, COURMONT Lionel, FENECH Antoine, CASTELLA Laurent, RIJCKEN Mendy, PONS Nathalie

**ABSENTS** : GARNIER Yves

Madame HUDSON Ghislaine a été élu secrétaire.

## **Vote du compte administratif 2015**

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Bernard Loupien, maire de Taurinya, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

libellés	fonctionnement		investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			85115.92		85115.92	
Opérations de l'exercice	392943.47	473257.90	163930.69	195131.75	556874.16	668389.65
Totaux	392943.47	473257.90	249046.61	195131.75	641990.08	567282.75
Résultats de clôture		80314.43	53914.86			26399.57
Restes à réaliser				17299.00		
Totaux cumulés	<b>392943.47</b>	<b>473257.90</b>	<b>249046.61</b>	<b>212430.75</b>	<b>641990.08</b>	<b>685688.65</b>
Résultats définitifs		80314.43	36615.86			43698.57

- **Constate**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **Vote du compte de gestion 2015**

Le conseil municipal, **déclare** à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par monsieur Gilles Vidal, trésorier de Prades, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **Affectation du résultat 2015**

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement SF	Résultat 2015	RAR 2015 dépenses	RAR 2015 recettes	Solde RAR	Chiffres pour affectation résultat
Invest	-85115.92		31201.06	0	17299.00	0	-36615.86
Fonct			80314.43				80314.43

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2015	80314.43
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	36615.86
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u>	
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	43698.57
Total affecté au 1068	36615.86
Déficit global cumulé au 31/12/2015	0
Déficit à reporter (002)	0

### **Vote des taux d'imposition 2016**

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres **décide** pour l'année 2016 l'augmentation de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Taxe d'habitation	7.65
Taxe foncière (bâti)	12.70
Taxe foncière (non bâti)	52.00

### **Vote du budget primitif 2016**

*Le vote est reporté dans l'attente de la notification des dotations de l'Etat et spécialement de la DGF.*

### **Modification des statuts du SITC**

Monsieur le maire lit un courrier de monsieur Paul BLANC, président du SITC, qui demande la modification de la composition du comité syndical et en particulier l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 16/5/1962 portant création du syndicat – alinéa 3.

Le comité syndical a voté le 22/2/2016 qu'au lieu de deux délégués titulaires il y aurait désormais un titulaire et un suppléant par adhérent.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

- **Accepte** la modification statutaire votée par le SITC
- **Désigne** Joël LOMBARD délégué titulaire et Alain ESTELA délégué suppléant.

### **Désignation d'un suppléant à la conférence intercommunale des maires et mise en place d'un groupe de travail sur le PLUI**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

- **désigne** Lionel COURMONT suppléant à la conférence intercommunale des maires

- **désigne** Ghislaine HUDSON, Bernard LOUPIEN, Alain ESTELA, Joël LOMBARD et Lionel COURMONT pour former un groupe de travail sur le PLUI

### **Montant RODP pour 2016**

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisée depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum applicable aux communes dont la population est inférieure à 2000 habitants, soit 197 €.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **adopte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, soit 197 €.

### **Coupure nocturne de l'éclairage public**

Après en avoir débattu lors de diverses réunions, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** :

- l'éclairage public sera éteint dans le village entre minuit et 5h00 à l'exception de l'espace Verdaguer entre 1h00 et 5h00.
- le SYDEEL est chargé d'installer les horloges nécessaires
- un arrêté municipal sera rédigé à l'appui de cette décision

### **Désignation d'un référent sentier pour la communauté de communes Conflent Canigò**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres **désigne** Antoine FENECH comme référent sentier pour la communauté de communes Conflent Canigò. Sa mission sera de faire remonter à la communauté de communes des informations sur l'état des sentiers d'intérêt communautaire.

### **Questions diverses**

Rien ne restant à l'ordre du jour, monsieur le maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 20h10

Le Maire

## Les Conseillers municipaux

Alain ESTELA	
Joël LOMBARD	
Antoine FENECH	
Nathalie PONS	
Ghislaine HUDSON	
Lionel COURMONT	
Yves GARNIER	<i>absent</i>
Salischa THIEM	
Laurent CASTELLA	
Mendy RIJCKEN	